

ANNEXE III

HORAIRES DE FORMATION

ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

	HORAIRE ANNUELS		HORAIRE HEBDOMADAIRE INDICATIF
	1 ^{ère} année 27 semaines	2 ^{ème} année 27 semaines	
Période de formation en lycée			
Formation professionnelle, technologique et scientifique - Technologie (a) - Mathématiques et sciences physiques - Gestion	351 (108 + 243) (b) 108 (54 + 54) (c) 27	351 (108 + 243) (b) 108 (54 + 54) (c) 27	13 (4 + 9) (b) 4 (2 + 2) (c) 1
- Français - Histoire - géographie	81 (54 + 27) (c) 54	81 (54 + 27) (c) 54	3 (2 + 1) (c) 2
Langue vivante	54	54	2
Education artistique Arts appliqués	54	54	2
Education physique et sportive	81	81	3
TOTAL	810	810	30
Hygiène - prévention - secourisme	un enseignement à raison d'une heure hebdomadaire en moyenne sur les deux années		
Activités personnelles (d)	3 à 6 heures hebdomadaires		
Période de formation en milieu professionnel	16 semaines sur les deux années		

(a) L'enseignement de technologie inclut la formation aux risques professionnels et à la protection de l'environnement.

(b) Le premier chiffre figurant entre parenthèse correspond à des activités en classe entière, le second à des activités en groupe d'atelier.

(c) Le premier chiffre figurant entre parenthèse correspond à un enseignement en classe entière, le second à un enseignement en groupe à effectifs réduits.

(d) L'emploi du temps est organisé de manière à permettre aux élèves des activités personnelles au cours desquelles ils ont accès à toutes les ressources documentaires et matérielles disponibles dans l'établissement.